
Lituanie : vers une limitation des acquisitions de terres forestières

Description

Pour la première fois depuis son élection en mai 2019, le président de la République Gitanas Nausėda a vu, le 22 août 2019, son veto rejeté par le Parlement : le chef de l'État souhaitait le rejet d'un projet de loi visant à limiter les acquisitions de terres forestières, or 90 députés ont approuvé ce projet, tandis que 8 seulement ont suivi le Président.

Conformément à la loi adoptée fin juillet, un propriétaire ou un groupe de propriétaires ne pourra désormais acquérir plus de 1,5 hectare de forêts. G. Nausėda s'opposait donc à cette restriction, tandis que d'autres notaient que la Lituanie limite déjà les achats de terres arables et devait donc appliquer un principe identique aux terres forestières.

D'autant, précise par exemple le député Eugenijus Gentvilas, membre du Comité économique du Parlement, que si les récoltes des terres arables sont annuelles, les terres forestières, elles, ont besoin de 60 à 100 ans pour produire des arbres arrivant à maturité.

On estime qu'une dizaine de personnes en Lituanie détiendraient plus de 1 500 hectares de terres forestières. Parmi ces investisseurs, on trouve un certain nombre d'opérateurs suédois. L'ambassade de Suède à Vilnius n'a d'ailleurs pas caché avoir contacté le Bureau de la présidence pour lui faire part de ses inquiétudes et demander des éclaircissements concernant l'avenir de ces investisseurs sur le marché local. Mais, arguant du respect des affaires intérieures lituaniennes, elle a démenti lui avoir demandé d'émettre un veto.

L'entreprise suédoise Ikea détiendrait actuellement 20 000 hectares de terres forestières en Lituanie, par l'intermédiaire de l'entreprise IRI Forest Management SRL, enregistrée en Roumanie.

Sources : *Delfi.lt, BNS, LRT.lt.*

date créée

26/08/2019

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou